



S I D E R O

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduares de l'Ouest

Rapport de gestion 2024



PREAMBULE	2
A. STRUCTURE DU SYNDICAT	3
I. ORGANES D'ADMINISTRATION (FIN 2024)	3
II. ORGANIGRAMME	5
III CADRE DU PERSONNEL (FIN 2024)	6
IV. SITES D'ASSAINISSEMENT	8
B. RAPPORTS SECTORIELS	10
I. CONSIDERATIONS GENERALES	10
II. RAPPORT ADMINISTRATIF	11
1. COMITE	11
1.1 Affaires générales	11
1.2 Domaine du personnel	11
1.3 Domaine financier	12
1.4 Domaine technique	13
2. BUREAU	14
2.1 Adjudications publiques	15
2.2 Contrats d'ingénieur	16
2.3 Personnel	16
3. COOPERATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIERE ATTERT	17
4. COOPERATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	18
III. RAPPORT TECHNIQUE	18
1. Exploitation et Maintenance	18
1.1. Intervention d'urgence	18
1.2. Interventions de routine	18
1.3. Elimination des déchets	18
1.3.1. Les résidus de dégrillage	19
1.3.2. Les résidus de dessablage	19
1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées	19
1.3.4. SuperDrécksKëscht	19
2. Contrôle analytique	20
2.1 Prescriptions relatives aux rejets des stations d'épurations	21
2.2 Résultats d'analyses	22
IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024	25
1. BILAN 2024	25
V. RAPPORT SOCIAL	29
Glossaire technique et abréviations	30

Préambule

Le syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO) a été créé par l'arrêté grand-ducal du 19 avril 1994. Les nouveaux statuts ont été publiés au mémorial B 47 du 13 juin 2007.

Le SIDERO a pour objet l'évacuation et la dépollution des eaux résiduaires de ses communes membres, tout en entretenant, exploitant et faisant fonctionner les stations d'épuration, les collecteurs et les ouvrages annexes. De plus sont exécutés tous les autres travaux qui seront rendus nécessaires par l'accomplissement de l'objet, le tout dans le respect du principe du pollueur payeur.

Le syndicat se compose en 2024 de 24 communes: Beckerich, Ell, Fischbach, Garnich, Habscht, Helperknapp, Junglinster, Käerjeng, Kehlen, Koerich, Kopstal, Leudelange, Lintgen, Lorentzweiler, Mamer, Mersch, Préizerdaul, Redange/Attert, Saeul, Steinfort, Steinsel, Useldange, Vichten et Walferdange.

Les charges polluantes se relèvent à une population totale de 103'405 habitants dans les vingt-quatre communes-membres desservies par le syndicat, à cela il faut ajouter un nombre de 32'067 équivalent-habitants EH [3] représentant la charge polluante des établissements artisanaux, commerciaux et industriels implantés sur le territoire des communes affiliées au syndicat.

Le syndicat SIDERO est administré par un comité dans lequel chaque commune est représentée par un délégué, membre du conseil communal, ayant une voix de vote au moins.

Le règlement des affaires organisationnelles du fonctionnement du syndicat appartient au bureau, qui se compose du président, de deux vice-présidents et de deux membres élus parmi les membres du comité. La composition des organes administratifs en 2024 est citée dans la suite du présent rapport de gestion.



30^{ème} anniversaire du SIDERO, en date du 19 avril 2024

A. STRUCTURE DU SYNDICAT

I. ORGANES D'ADMINISTRATION (Fin 2024)

COMITE

Marco FASSBINDER, conseiller communal, Beckerich
Castor AGUILERA, conseiller communal, Ell
Laurent SCHILTZ, échevin, Fischbach
Yolande DRUI-MAJERUS, conseillère communale, Garnich
Serge HOFFMANN, bourgmestre, Habscht
Paul MANGEN, bourgmestre, Helperknapp
Marc SCHROEDER, conseiller communal, Junglinster
Danielle SCHMIT, conseillère communale, Käerjeng
Romain KOCKELMANN, échevin, Kehlen
Daniel WIRTH, bourgmestre, Koerich
Raoul WEICKER, échevin, Kopstal
Denise COPETTE, conseillère communale, Leudelange
Jeannot TOISUL, échevin, Lintgen
Paul BACH, échevin, Lorentzweiler
Roger NEGRI, échevin, Mamer
Abby TOUSSAINT, échevin, Mersch
Fernand MÜLLER, échevin, Préizerdaul
Henri GEREKENS, bourgmestre, Redange/Attert
Leo LUTGEN, échevin, Saeul
Hortense OSTACH, conseillère communale, Steinfort
Fernand WIES, conseiller communal, Steinsel
Christian FRANK, échevin, Useldange
Paul MARÉCHAL, échevin, Vichten
François SAUBER, bourgmestre, Walferdange

BUREAU

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MÜLLER, vice-président
Romain KOCKELMANN, membre
Roger NEGRI, membre

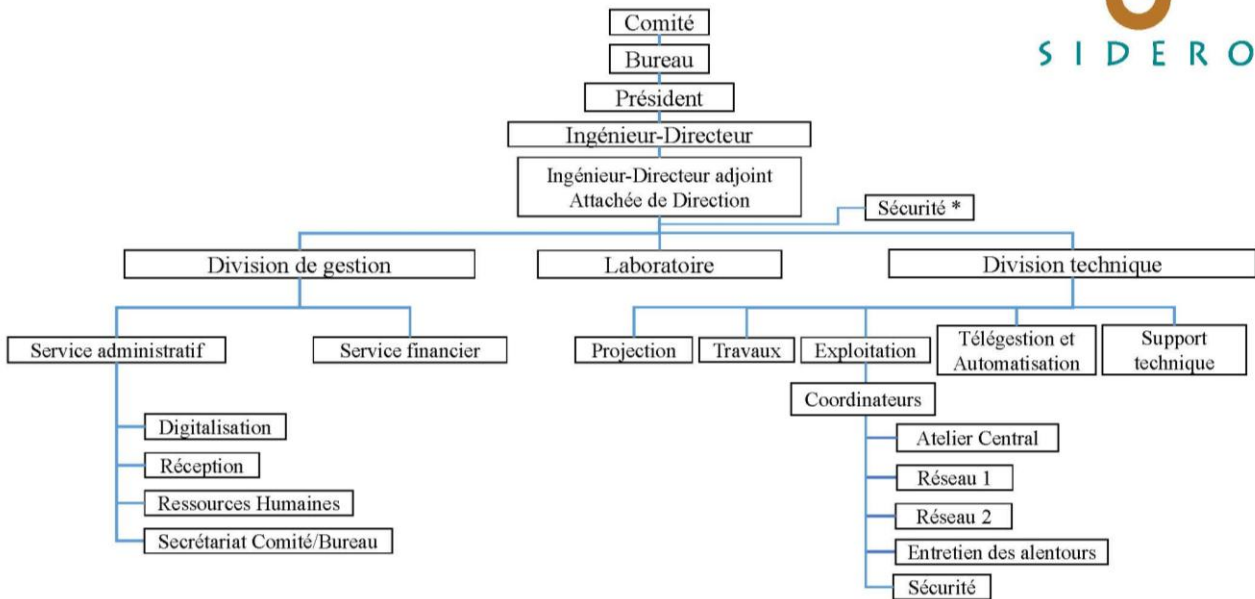


Le comité du SIDERO en novembre 2023



Coup de bêche de la station d'épuration de Nagem, le 12 novembre 2024

II. ORGANIGRAMME



- Le service sécurité est intégré au service Exploitation. Il est assisté par les chefs de réseau et les chefs ouvrier de réseau. Ils reportent directement à la direction, en indépendance des services respectifs.



Le personnel du SIDERO en août 2024

III. CADRE DU PERSONNEL (FIN 2024)

DIRECTION

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

DIVISION DE GESTION

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

LABORATOIRE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

DIVISION TECHNIQUE

Service Projection

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Service Travaux

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Service Télégestion et Automatisation

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Service Support technique

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

SERVICE EXPLOITATION

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



IV. SITES D'ASSAINISSEMENT

Par site d'assainissement il y a lieu d'entendre les équipements de collecte et de traitement des eaux usées axés sur une station d'épuration biologique ou mécanique, desservant une ou plusieurs localités appartenant à une ou plusieurs communes. Ainsi les différents sites en exploitation ou à l'étude sont les suivants :

Lieu	N° du Site		Capacité (EH)
Mersch/Beringen	101		70.000
Angelsberg	102		1.250
Fischbach	104		1000
Hobscheid	105	Mesures provisoires pour augmentation à 7.400 EH	7.400
Kehlen	106	Modernisation et extension à 10.000 EH en cours	5.000
Kopstal	107		8.000
Steinfort	108		12.635
Dondelange	109		3.500
Boevange/Attert	110		15.000
Redange/Attert	111	Raccordement prévu à la STEP Boevange, mesures provisoires pour augmentation de la capacité	2.855
Eschweiler	114	Modernisation et extension en projet	4.000
Junglinster	116		9.000
Mamer	117	Modernisation et extension à 50.000 EH en cours	50.000
Ehner	119		45
Schwebach	120	STEP provisoire en service depuis 2014	230
Solupla	110	Raccordement provisoire à Niederpallen en 2024 raccordement prévu à la STEP Boevange en 2025	200
Asselscheuer	201		75
Oberpallen	301		1.500
Windhof	302	Raccordement à la STEP Kehlen en cours	1.500
Schweich	303	Mesures provisoires pour augmentation de la capacité de 750 à 1300	1.300
Godbrange	304		1.300
Bourglinster	305	Modernisation et extension à 2.500 EH en projet	1.500

Lieu	N° du Site		Capacité (EH)
Colpach-Bas	401		2.000
Hollenfels	601		850
Fischbach 2	702	Raccordement prévu à la nouvelle STEP Fischbach	100
Lannen	710	Raccordement à la STEP Nagem en cours	230
Nagem	711	Construction d'une STEP biologique prévue	310
Eisenborn	714	Raccordement prévu à la STEP Bourglinster	180
Leudelage	718	Raccordé à Beggen	11.500
Schleißenhaff	719	Raccordé à Beggen	2.300
Sites mécaniques	720	Raccordement à Boevange en cours	2.235



Le 30^{ème} anniversaire du SIDERO

B. RAPPORTS SECTORIELS

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux tâches lui dévolues en vertu de ses statuts, le SIDERO assure l'exploitation de la maintenance des installations d'assainissement situées sur le territoire de ses communes membres.

En outre fait-il exécuter des travaux de réalisation de nouveaux collecteurs et de stations d'épuration dans l'intérêt des communes affiliées.

En revanche, les communes sont tenues d'assurer le financement du syndicat par leur participation aux dépenses de celui-ci.

La participation aux frais de fonctionnement est déterminée suivant une double clé de répartition avec d'un côté une participation aux frais fixes arrêtée en fonction des capacités d'épuration réservées, exprimées en équivalent-habitants et d'autre part une participation aux frais variables proportionnelle à la charge polluante exprimée en équivalent-habitants constatée en cours d'année.

La participation des communes au financement des infrastructures du syndicat s'opère au moyen d'apports en capital des communes, dont la quote-part est déterminée en proportion des capacités d'épuration réservées par chacune d'elles.

Ainsi les mécanismes de financement décrits ci-dessus, sont à l'origine du prélèvement de redevances par le syndicat, basées sur les dépenses engendrées au cours d'un exercice budgétaire.

De plus amples détails sur les montants des redevances perçues au cours de l'année 2024 auprès de chaque commune se trouvent au chapitre relatif au rapport financier.

Ces redevances donnent lieu à la refacturation par les communes à leurs contribuables par le biais des règlement-taxes respectifs.



Inauguration de la station d'épuration d'Angelsberg, le 14 juin 2024

II. RAPPORT ADMINISTRATIF

1. COMITE

Le comité a été convoqué à six reprises en 2024 en dates du 26 mars, 14 mai, 2 juillet, 34 septembre, 22 octobre et 5 novembre.

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

1.1 AFFAIRES GENERALES

- Approbation de conventions et d'actes notariés
- Fixation du lieu pour la tenue des séances de comité
- Approbation des comptes rendus des séances de comité
- Adaptation de règlements internes adaptés

1.2. DOMAINE DU PERSONNEL

- Approbation de la fixation des différents salaires
- Approbation de différentes carrières
- Approbation de promotions au niveau supérieur
- Approbation d'une demande de mise en retraite pour le 1^{er} janvier 2025
- Approbation de la procédure PROC-500 (procédure d'intervention des équipes de permanences)
- Conversion d'un poste de salarié à tâche manuelle de la carrière B vers une carrière D (chauffeur-camion)

Création de postes pour :

- Un chargé de gestion avec la formation d'ingénieur-technicien dans le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique avec le grade 10 comme grade de début
- Trois fonctionnaires communaux dans la catégorie B1, sous-groupe administratif
- Un fonctionnaire communal dans la catégorie B1, sous-groupe scientifique et technique
- Un fonctionnaire communal dans la catégorie A1, sous-groupe scientifique et technique pour le laboratoire
- Deux salariés à tâche intellectuelle de technicien et informatique pour le service Télégestion et Automatisation
- Vingt salariés à tâche manuelle avec DAP/CATP dans le groupe E pour le service exploitation
- Un salarié à tâche manuelle avec CATP/DAP (magasinier)

Nominations:

- Nomination définitive d'un chargé technique du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique
- Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe scientifique et technique
- Nomination définitive au poste vacant de rédacteur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- Nomination au poste de chargé de gestion, avec la formation d'ingénieur-technicien spécialité génie civil, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique

1.3. DOMAINE FINANCIER

- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'un bassin-déversoir à Helsange, rue des Prés
- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet relatif à l'assainissement du site Agrocenter à Mersch
- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'un bassin-déversoir à Gonderange
- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'un bassin-déversoir à Steinfort, Centre Roudemer
- Approbation de la convention conclue entre les communes de Mamer et Koerich en présence du SIDERO en vue de fixer les modalités de facturation de la redevance assainissement du site Cactus Windhof
- Approbation d'un devis supplémentaire pour dans le cadre du projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Mamer
- Approbation de décomptes financiers de projets d'assainissement
- Approbation du devis adapté relatif au projet de construction d'une station d'épuration à Nagem
- Approbation d'un devis adapté dans le cadre du projet d'assainissement de la partie Est de Mersch, Lot 2 : Bassin-déversoir rue A. Kayser à Mersch
- Approbation d'un devis adapté dans le cadre du projet de construction du collecteur Drosbach et du bassin-déversoir à Leudelange
- Approbation des clés de répartition pour le budget 2023
- Approbation du tableau de sortie d'inventaire du bilan de 2023
- Approbation de la liste des déclarations de recettes de l'exercice 2023
- Approbation provisoire des bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2023
- Approbation des clés de répartition pour le budget rectifié 2024 et le budget 2025
- Présentation et approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025

1.4. DOMAINE TECHNIQUE

- Approbation de la convention pour le raccordement du site Cactus Windhof à la station d'épuration de Mamer
- Approbation de la convention-cadre pour l'utilisation des eaux épurées à l'exutoire de la station d'épuration de Mersch
- Approbation de la convention conclue entre le bureau du SIDERO et le bureau du SES dans le but de régler la mise en œuvre de solutions techniques permettant la suppression des rejets des fosses septiques existantes dans les zones de protection des captages d'eaux souterraines
- Approbation de la convention de collaboration en vue d'une gestion commune des boues

Projet de construction de bassins-déversoirs (RÜB) :

- Projet de construction d'une canalisation de rétention à Eisenborn

Approbation des projets d'assainissement suivants :

- Déconnexion des eaux claires à Helmsange
- Projet de renouvellement du collecteur d'eaux mixtes dans la rue Principale à Platen
- Projet de construction d'une station d'épuration biologique à Schwebach



Remise des clés de 4 voitures pour le service exploitation en septembre 2024

2. BUREAU

En tant qu'organe exécutif du syndicat, le Bureau a siégé à trente et une reprises au cours de l'année 2024. En dehors de la préparation des réunions du comité, ses missions de gestion des affaires du syndicat ont porté entre autres sur les sujets essentiels suivants :

- Exécution du programme prévu dans le budget
- Affaires du personnel
- Surveillance des comptes
- Organisation de la participation du personnel aux cours de formation continue
- Approbation de contrats d'apprentissage et d'étudiant
- Adjudications de travaux sur base de soumissions
- Passation de commandes sur base d'offres, conformément au règlement grand-ducal du 18 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics du 18 avril 2018
- Approbation de contrats de services et d'entretien
- Approbation de contrats d'assurances tous risque chantier
- Préparation de compromis d'acquisition de terrains dans l'intérêt de la construction d'ouvrages d'assainissement
- Approbation de droits de passages
- Approbation de contrats de prorogation d'une ligne de crédit
- Fixation des dates prochaines des séances du comité
- Préparation et arrêt de l'ordre du jour des séances du comité
- Entrevues avec des candidats
- Signature de contrats d'ingénieur
- Préparation de contrats d'objets de natures diverses
- Préparatifs en relation avec les démarches ou contacts entrepris par le syndicat auprès de différentes instances
- Procès-verbal de la vérification trimestrielle de la comptabilité du receveur
- Négociation de nouveaux contrats d'assurance du parc automobile
- Présentation du Bilan 2023
- Préparation du budget 2024 rectifié et budget 2025
- Notification des reports de crédits
- Décision des critères d'éligibilité et détermination des postes à responsabilité particulière
- Présentation des résultats de l'étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires
- Entrevues avec les différents services du SIDERO
- Adaptation des règlements internes
- Approbation de la charte graphique

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

2.1. ADJUDICATIONS PUBLIQUES

- Travaux de migration de la station d'épuration Boevange et stations externes
- Projet d'évacuation des eaux claires à Colpach-Haut – Partie génie civil
- Construction d'une conduite de refoulement entre Levelange et Oberpallen – Partie électromécanique
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue d'Arlon à Beckerich, Phase 2
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue d'Arlon à Beckerich, Partie génie civil
- Mission de sondages archéologiques dans le cadre des travaux de construction d'un collecteur avec station de pompage et bassin-déversoir à Useldange-Boevange
- Déconnexion des eaux claires à Reichlange – Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue A. Kayser à Mersch, Partie génie civil
- Déconnexion des eaux claires dans la rue de Sélange à Clémency, Partie génie civil
- Bassin-déversoir à Dahlem, Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir à Dahlem
- Construction du collecteur Useldange/Boevange
- Bassin-déversoir à Dahlem, Partie électromécanique
- Travaux de terrassement pour la station d'épuration biologique à Nagem, Partie génie civil
- Construction d'un collecteur à Useldange avec station de pompage et bassin-déversoir, Partie électromécanique
- Travaux sur une parcelle privée dans le cadre de la déconnexion des eaux claires à Reichlange
- Bassin-déversoir à Dahlem, Partie électromécanique
- Assainissement de Bill/Finsterthal/Obenthalt – Parties génie civil et électromécanique
- Construction d'un bassin-déversoir à Bereldange, rue de Bridel
- Construction d'un bassin-déversoir à Heisdorf, Partie électromécanique
- Construction d'un bassin-déversoir à Nagem- collecteurs, Partie génie civil
- Construction d'une station d'épuration biologique à Nagem – Lot 2, Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir à Bereldange, rue de Bridel, Partie électromécanique
- Modernisation du bassin-déversoir à Reckange, Partie électromécanique
- Construction d'une station d'épuration biologique à Nagem, Partie électromécanique
- Acquisition d'un camion porte-conteneurs pour les besoins du service exploitation
- Réseau de télésurveillance de la migration de la STEP de Dondelange

Approbation de contrats de raccordement au réseau et de fourniture d'énergie électrique :

- Pour le Hall au 12 rue Irbicht à Beringen
- Pour des maisons isolées vers le réseau local de Dondelange
- Pour la station d'épuration d'Angelsberg (réseau basse tension de l'installation photovoltaïque)
- Pour la station de pompage à Bill-Finsterthal
- Pour le bassin déversoir à Helmsange

2.2. CONTRATS D'INGÉNIEUR

Contrats d'ingénieur pour les missions en matière de sécurité/santé pour les chantiers en cours :

- Travaux d'évacuation des eaux claires à Colpach-Haut
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue A. Kayser à Mersch
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue d'Arlon à Beckerich
- Construction d'une plateforme pour conteneur de nitrification sur le site de la STEP Schweich
- Projet du bassin-déversoir Useldange
- Déconnexion des eaux claires de la rue de Sélange à Clémency
- Construction d'une station d'épuration biologique à Nagem
- Construction du bassin-déversoir à Dahlem
- Déconnexion des eaux claires à Reichlange
- Construction d'un bassin-déversoir à Nagem
- Modernisation de la station d'épuration biologique de Mamer
- Construction d'un bassin-déversoir à Hunsdorf
- Evacuation des eaux claires de la rue de la Fontaine à Platen
- Projet de modification du déversoir à Reckange, rue du Moulin

Contrats d'ingénieur :

- Projet de construction d'un bassin-déversoir à Nospelt avec collecteur pour eaux mixtes
- Projet de construction d'un bassin-déversoir à Dahlem avec collecteur pour eaux mixtes
- Construction d'une station d'épuration biologique à Nagem
- Traitement quartenaire à la station d'épuration biologique de Mamer et de Mersch
- Avenant dans le cadre de l'étude portant sur le projet de modernisation de la STEP de Kehlen
- Avenant dans le cadre des travaux de mise hors service de trois déversoirs à Lintgen et construction d'un bassin d'orage

2.3. PERSONNEL

- Publication de vacances de poste
- Entrevues avec les collaborateurs des services du SIDERO
- Entrevues avec les candidats convoqués dans le cadre des vacances de postes
- Elaboration et approbation de contrats de travail
- Signature de contrats de travail et de contrats de louage de services
- Approbation de promotions au niveau général
- Approbation de demandes de congé parental
- Approbation d'une demande de congé pour travail à mi-temps
- Approbation d'un congé à mi-temps pour l'éducation d'un enfant de moins de 16 ans
- Approbation d'une demande d'un congé parental
- Approbation de la prolongation du « travail à domicile » tel qu'il est organisé jusqu'à présent
- Approbation d'un service à temps partiel pour l'éducation d'enfants de moins de 16 ans
- Approbation des feuilles de route de certains collaborateurs pour des conférences, des formations ou des visites de travail ou d'autres stations d'épuration
- Organisation de la fête pour le 30 anniversaire de notre syndicat
- Organisation du dîner de fin d'année du SIDERO
- Approbation d'un contrat de licences informatiques

3. COOPÉRATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE ATTERT

Le contrat de rivière Attert, qui a pour objectif de gérer le bassin versant de l'Attert de manière intégrée, durable et concertée avec l'ensemble des partenaires impliqués, a été soutenu par le comité et les services du SIDERO depuis le début de sa phase d'élaboration en 1998.

Notre syndicat y joue le rôle d'un partenaire de premier ordre en tant qu'investisseur le plus important dans le contexte du programme d'actions découlant du contrat.

Le contrat de rivière regroupe les partenaires suivants :

Asbl. Au Pays de l'Attert

IDELUX-EAU – anciennement Association Intercommunale de Valorisation de l'Eau (AIVE)

Natur an Ëmwelt

Centrale Paysanne

Chambre d'Agriculture

Commune d'Attert

Commune d'Ell

Commune d'Useldange

Commune de Beckerich

Commune de Bissen

Commune de Colmar-Berg

Commune de Helperknapp

Commune de Préizerdaul

Commune de Redange

Province de Luxembourg, Direction des Services Techniques, Service des cours d'eau

Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes (DEA)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des eaux Résiduaires du Nord (SIDEN)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO)

Le SIDERO a organisé ensemble avec la Maison de l'Eau des visites guidées de différentes stations d'épuration dont notamment les stations de Boevange-Attert, Oberpallen et Redange avec des classes des écoles primaires de communes affiliées au contrat de rivière.

4. COOPÉRATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

4.1. Aluseau

Le SIDERO est membre de l'ALUSEAU, l'association luxembourgeoise des services d'eau, par le biais de laquelle il est représenté auprès de l'EUREAU, l'union européenne des associations nationales des services d'eau ainsi que l'EWA (European Water Association).

Sur le plan national la direction du SIDERO collabore dans les travaux de l'ALUSEAU. Ainsi le directeur est l'animateur du groupe de travail ALU02 Eaux Usées et membre des groupes de travail ALU03 Aspects financiers et réglementaires et ALU06 Recherche. Le secrétaire gère les comptes de l'ALUSEAU et est membre du groupe de travail ALU04 Relations Publiques. Tous deux sont membres du conseil d'administration de l'ALUSEAU.

4.2. EurEau

Sur le plan international, la direction du SIDERO coopère encore, en vertu de son affiliation à l'ALUSEAU, aux travaux de l'EUREAU. M. Jean Weicherding est représentant de l'ALUSEAU auprès de l'EUREAU dans le groupe de travail Eureau II Eaux Usées.

III. RAPPORT TECHNIQUE

1. EXPLOITATION

1.1. INTERVENTIONS D'URGENCE

Les interventions d'urgence survenues au cours de l'année 2024 ont été gérées par les agents du service exploitation. Une grande partie des interventions d'urgence ont été provoquées par des intempéries impliquant des chutes d'arbres et des dégâts à l'équipement électromécanique dus à la foudre.

La mise en service de nouvelles stations d'épuration et les chantiers en cours ont également généré de nombreuses interventions.

1.2. INTERVENTIONS DE ROUTINE

En dehors des opérations de maintenance et de dépannage relevées ci avant, il convient de souligner l'importance du nombre d'interventions journalières de nos équipes dans l'intérêt de l'entretien régulier des équipements et ouvrages ainsi que des alentours de ces derniers.

Il faut noter que la mise en service de nouvelles stations d'épuration, de loin plus performantes que les anciennes, ainsi que la mise en œuvre de bassins-déversoirs et stations de pompage impliquent une augmentation du nombre de machines à entretenir et des interventions journalières.

1.3. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

A la fin de la filière de traitement des eaux usées, trois catégories de résidus se trouvent récupérées qu'il convient d'éliminer : les résidus de dégrillage, les résidus de dessablage et les boues d'épuration.

De même, l'entretien et la maintenance des stations d'épuration et ouvrages annexes engendre des déchets qui sont dans la plupart traités dans le cadre de la SuperDrecksKëscht ainsi que des déchets de verdure et de la ferraille.

La gestion des déchets et des boues d'épuration est réalisée depuis 2008 suivant le plan de prévention et de gestion de déchets (PPGD) du SIDERO, approuvé par le Ministre de l'Environnement fin 2007.

La gestion des déchets d'entretien et des déchets spéciaux se fait de façon centralisée sur les sites de Mersch, Boevange, Junglinster et Mamer, tous les déchets de dessablage du syndicat sont regroupés sur le site de Boevange en vue d'une gestion plus efficace. La gestion et l'entrepôt des boues d'épuration ont également été déterminés dans le PPGD.

1.3.1. Les résidus de dégrillage

Les résidus de dégrillage sont éliminés soit à l'installation d'incinération soit à la décharge. Ces déchets sont collectés de façon décentralisée dans les différentes stations et enlevés par une entreprise spécialisée.

1.3.2. Les résidus de dessablage

Conformément au plan particulier de gestion des déchets du SIDERO, les résidus de dessablage du SIDERO sont entreposés dans un compartiment de stockage à la station d'épuration de Boevange afin de les recycler dans une plateforme de compostage en Allemagne. Les transports par semi-remorque permettent des économies conséquentes.

1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées

Les boues d'épuration déshydratées de Boevange sont évacuées en partie dans l'agriculture où elles sont valorisées par épandage comme engrais sur les champs de labour. Les boues déshydratées des autres stations ont été évacuées vers des sites de compostage respectivement vers une usine d'incinération en Allemagne.

1.3.4. SuperDrecksKëscht

Relevons que le SIDERO est primé du label de qualité SuperDrecksKëscht en vertu de la gestion écologique de ses déchets.

En outre, les travaux d'entretien et de maintenance des installations engendrent des déchets requérant l'élimination particulière comme la ferraille et les déchets verts.

Déchets et boues de la filière traitement

Désignation	2024
	tonnes
Résidus de dégrillage	107,96
Sables	209,78
Boues liquides/déshydratées agriculture (MS) ^[5]	99,42
Boues déshydratées compostage (MS) ^[5]	0,00
Boues déshydratées incinération (MS) ^[6]	1'322,60
TOTAL :	1'739,76

Déchets de maintenance des équipements et alentours

Désignation	2024
	tonnes
Déchets de verdure	23,05
Résidus de déversoirs et canalisations	385,86
Déchets encombrants / ferraille	12,37
Bois	1,37
Matières plastiques	5,68
Papiers/cartons	2,44
Déchets spéciaux (SUPERDRECKSKESCHT)	3,92
Huiles usagées/ substances huileuses	1,48
TOTAL :	436,17

2. CONTRÔLE ANALYTIQUE

Depuis l'année 2000, le SIDERO en tant qu'exploitant de stations d'épuration, assume intégralement la surveillance du fonctionnement et des rejets de ses stations par l'exploitation de son laboratoire central à Mersch. Ces tâches se déroulent en étroite collaboration avec le laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau, et notamment en conformité avec les stipulations de l'article 10 du règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires

L'agrément pour l'exploitation du laboratoire du SIDERO dans le cadre de la surveillance des rejets des stations d'épuration des eaux urbaines vient d'être prolongé par le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité jusqu'au 7 juin 2025.

Grâce à cette autorisation, le SIDERO peut effectuer des analyses pour d'autres communes et syndicats. L'agrément implique des contrôles de qualité supplémentaires et la participation trimestrielle à des tests interlaboratoires, ainsi que l'accréditation suivant ISO/EN 17025.

Le laboratoire du SIDERO analyse ainsi des échantillons des stations d'épuration de la commune de Hesperange et des syndicats SIDERO, SIACH, SIDEST, SIVÉC et STEP ainsi que des échantillons d'établissements agroalimentaires pour différentes communes dans le cadre de la tarification des eaux usées.

Le laboratoire a géré la prise d'échantillons et l'interprétation des résultats pour les stations du SIDERO dans le cadre de l'étude de faisabilité de traitements des micropolluants. Il participe activement à la collecte des échantillons d'eaux usées dans le cadre du projet de recherche CORONASTEP du LIST.

2.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION

Les procédures de contrôle et la vérification de la conformité du fonctionnement des stations d'épuration sont réglées d'ordre général par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires mettant en application la DIRECTIVE 91/271 CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1991. Ces dispositions légales visent la surveillance appropriée des stations pour démontrer le respect des normes minimales de rejets, dont les conditions sont les suivantes :

2.1.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE COMPRISE ENTRE 2.000 ET 10.000 EH

Paramètres	Concentration (*)	Pourcentage minimal de réduction / Rendement ^{*(1)}
Demande biochimique en oxygène (DBO ₅ à 20 °C) ^[1] sans nitrification	25 mg/l O ₂	70-90
Demande chimique en oxygène (DCO) ^[2]	125 mg/l O ₂	75
Total des matières solides en suspension (MES) ^[4]	35 mg/l (2)	90 (1)

(*) Les rejets de la station d'épuration doivent se conformer à une des deux conditions (concentration ou rendement)

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

(2) Cette exigence est facultative

2.1.2. PRESCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE DE PLUS DE 10.000 EH

Paramètres	Concentration (*)	Pourcentage minimal de réduction / Rendement ^{*(1)}
Phosphore total	2 mg/l P (EH compris entre 10.000 et 100.000) 1 mg/l P (EH de plus de 100.000)	80
Azote total	15 mg/l N (EH compris entre 10.000 et 100.000) 10 mg/l N (EH de plus de 100.000)	70-80

(*) Les rejets de la station d'épuration doivent suffire à une des deux conditions (concentration ou rendement)

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

Les autorisations d'exploitation respectives des différentes stations d'épuration fixent en général des valeurs plus strictes et des fréquences d'échantillonnage plus importantes que le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires.

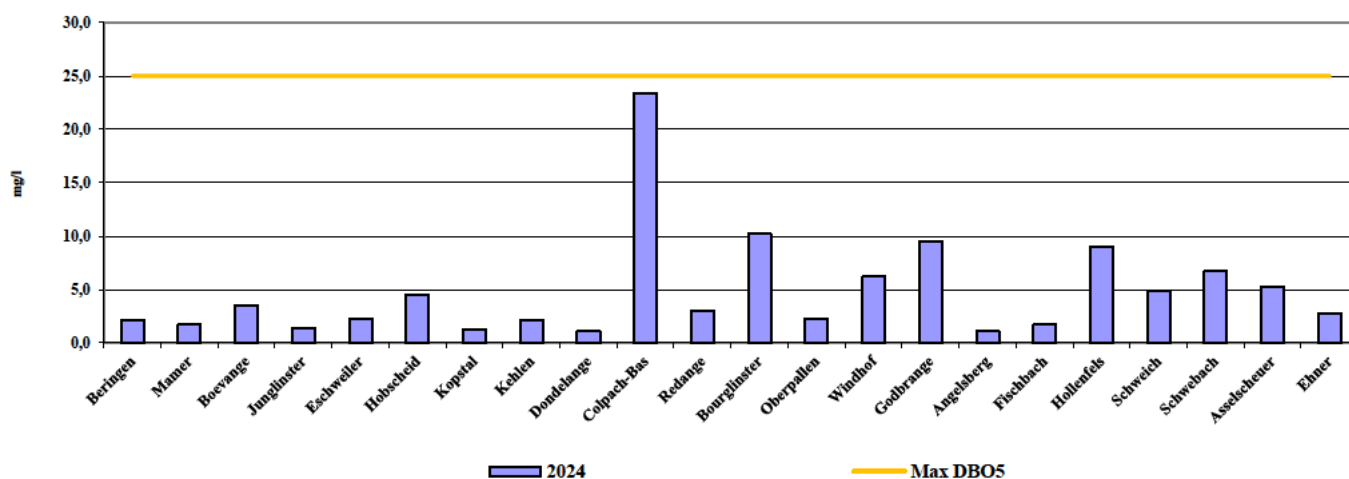
2.1.3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE INFÉRIEURE A 2.000 EH

Le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 ne porte pas sur les stations dont la charge polluante est inférieure à 2.000 EH. Pour ces petites stations, c'est l'Administration de la Gestion de l'Eau qui fixe les prescriptions de rejets dans le cadre de l'autorisation d'exploitation. Les concentrations maximales par paramètre analytique sont les suivantes :

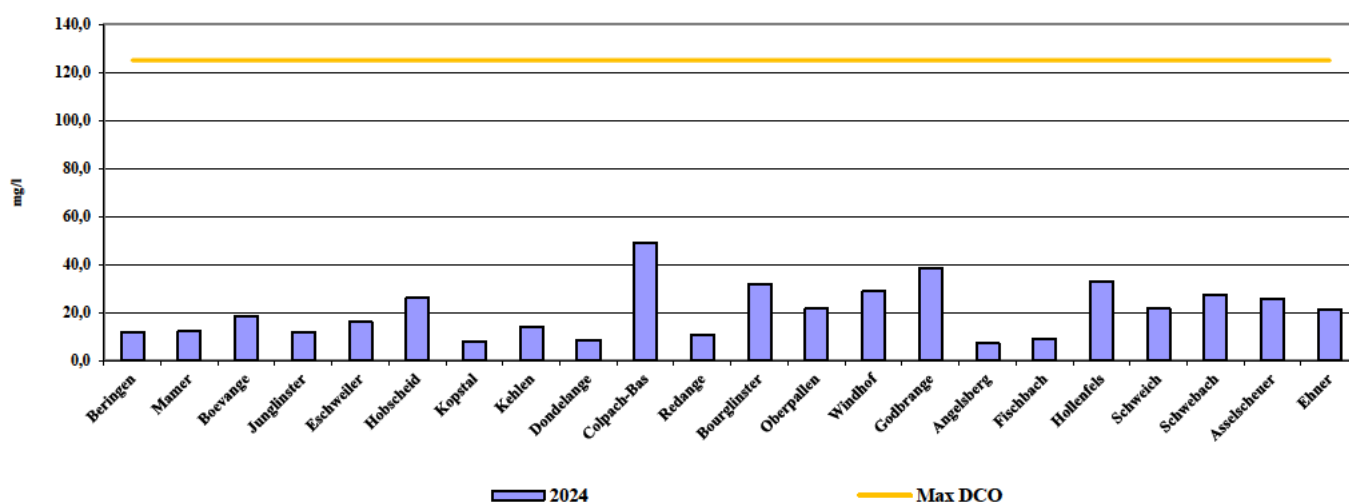
Paramètres	Concentration
Demande biochimique en oxygène (DBO ₅) ^[1]	25 mg/l O ₂
Demande chimique en oxygène (DCO) ^[2]	100 mg/l O ₂
Total des matières en suspension (MES) ^[4]	30 mg/l
Azote sous forme d'ammonium (NH ₄ - N)	10 mg/l
Matières décantables	0,3 ml/l

2.2. RÉSULTAT D'ANALYSES

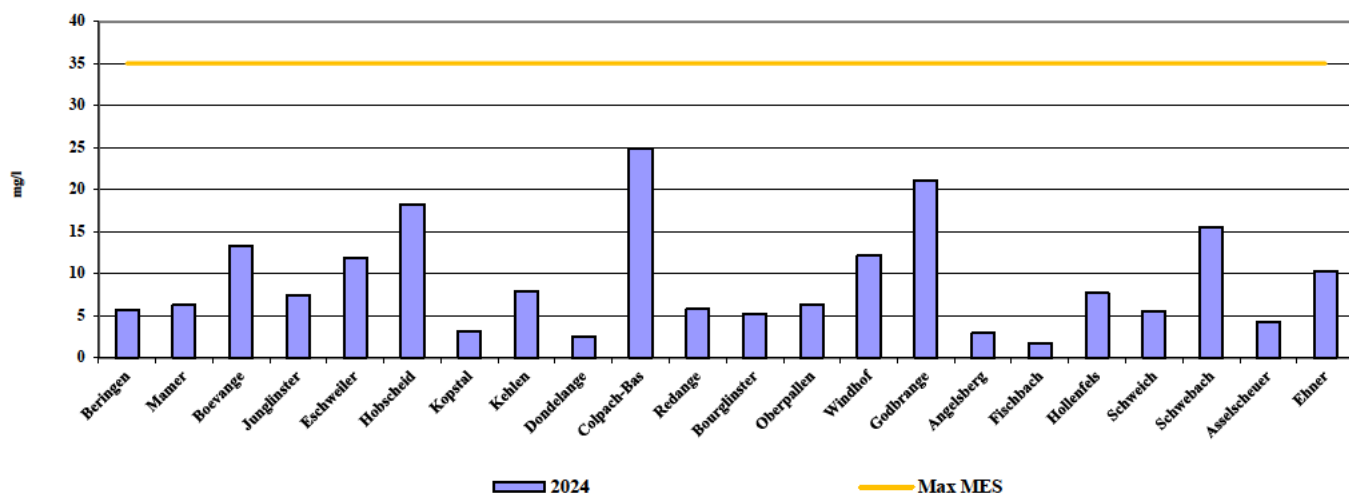
Rejets en DDO5 de tous les sites (mg/l)



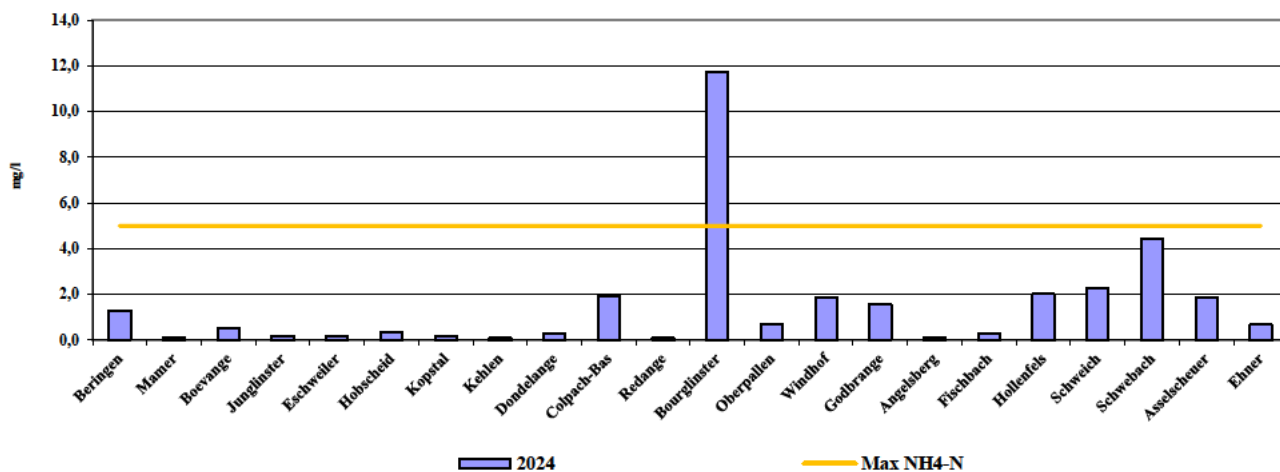
Rejets en DCO de tous les sites (mg/l)



Rejets en MES des tous les sites (mg/l)

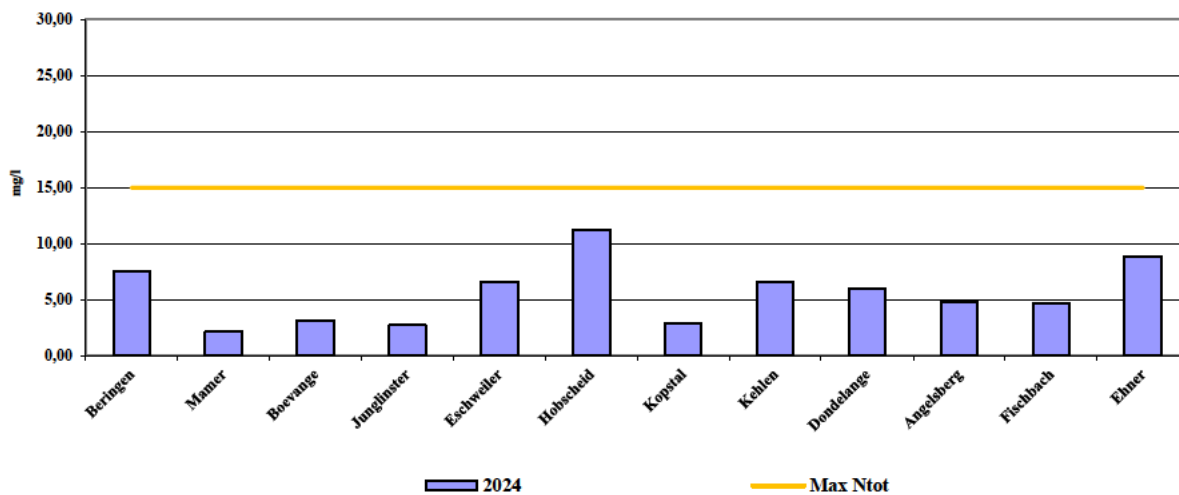


Rejets en NH4-N de tous les sites (mg/l)

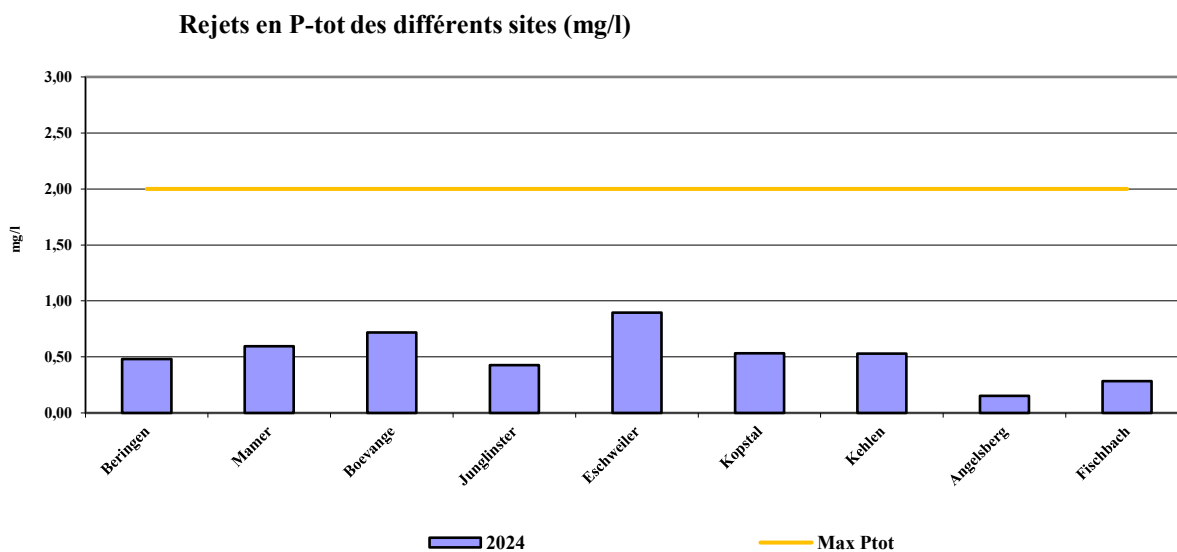


La station de Bourglinster, qui sera modernisée, n'est pas équipée pour éliminer l'azote ammoniacal.

Rejets en Ntot des différents sites (mg/l)



Différentes stations d'épuration (Eschweiler, Dondelange) sont capables d'éliminer une majorité de l'azote, alors qu'elles n'étaient pas équipées pour le faire.



La station d'Eschweiler, qui n'a pas de limite de rejet sur ce paramètre, a été équipée d'une unité de dosage de chlorure ferrique provisoire afin de réduire au maximum l'élimination du phosphore, sachant les valeurs en entrée de station sont 3 à 4 fois plus élevées que sur les autres stations d'épuration.

Les stations qui ne respectent pas les limites de rejets sont majoritairement vétustes et souvent dépassées en charge. Celles-ci seront presque toutes remplacées dans les années à venir.

De manière générale, le SIDERO essaie, dans la mesure du possible, de réduire au maximum les rejets des différentes stations d'épuration dans le milieu naturel, afin de minimiser l'influence humaine dans notre espace environnemental.

IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

1. BILAN 2024

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2024 – ACTIF

ACTIF	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	24 647 377,73	14 020 215,93	12 053 530,92	10 627 161,80
211. Frais de recherche et développement	20 818 456,81	13 397 028,01	8 161 594,38	7 421 428,80
212. Concessions, brevets et licences	1 044 991,90	623 187,92	384 513,99	421 803,98
214. Immobilisations incorporelles en cours	2 783 929,02	0,00	3 507 422,55	2 783 929,02
Immobilisations corporelles	407 332 094,09	68 908 428,88	318 610 998,13	338 423 665,21
221. Terrains et constructions	115 905 560,13	56 534 606,16	60 943 538,08	59 370 953,97
222. Installations techniques et machines	162 039 941,03	10 536 299,40	91 321 382,48	151 503 641,63
223. Autres installations, outils, mobilier, matériel roulant	4 498 621,93	1 837 523,32	1 502 860,72	2 661 098,61
224. Immobilisations corporelles en cours	124 887 971,00	0,00	164 843 216,85	124 887 971,00
Créances	2 538 596,46	0,00	13 542 656,61	2 538 596,46
401. Inférieure ou égale à un an	2 538 596,46	0,00	13 542 656,61	2 538 596,46
402. Supérieure à un an	0,00	0,00	0,00	0,00
Avoirs en banque, CCP et caisse	51 983 605,94	0,00	46 501 681,24	51 983 605,94
513. Banques	51 983 605,94	0,00	46 501 681,24	51 983 605,94
Comptes de régularisations	392 822,75	0,00	358 786,73	392 822,75
48. Charges payées d'avances	392 822,75	0,00	358 786,73	392 822,75
Total ACTIF	486 894 496,97	82 928 644,81	391 067 653,63	403 965 852,16

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2024 – PASSIF

PASSIF	Valeurs nettes 31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2024
Capitaux propres	183 963 385,01	191 072 649,89
108. Apport en capital - Création du SIDERO	23 086 296,93	23 086 296,93
108 Apport en capital - Communes membres	160 322 769,55	167 399 143,08
108 Apport en capital - Communes non-membres	554 318,53	587 209,88
Réserve		
103 Subventions d'investissement transférées en réserves	0,00	107 187 245,83
Résultats	206 973,82	449 246,22
141. Résultats reportés	172 503,26	206 973,82
142. Résultat de l'exercice	34 470,56	242 272,40
Subventions d'investissement	195 391 248,11	96 304 407,34
161. Terrains et constructions	73 858 354,89	7 427 566,06
162. Installations techniques et machines	110 006 859,24	87 387 019,66
163. Autres Installations/Outillage/Mobilier/ Matériel roulant	464 745,53	464 745,53
168. Autres Subventions d'investissement en capital	11 061 288,45	1 025 076,09
Provisions	1 705 391,89	1 120 268,33
188. Autres provisions	1 705 391,89	1 120 268,33
Dettes sur achats et prestations de services	9 018 310,12	6 639 509,49
4411. Inférieure ou égale à un an	9 018 310,12	6 639 509,49
4412. Supérieure à un an	0,00	0,00
Dettes fiscales et sécurité sociale	782 344,68	1 192 525,06
461. Dettes fiscales	283 080,33	617 305,80
4612 Administration des contributions	0,00	291 097,67
4614 Enregistrement TVA	283 080,33	326 208,13
462. Dettes sécurité sociale	499 264,35	575 219,26
Comptes de régularisation	0,00	0,00
48. Comptes de régularisation	0,00	0,00
Total PASSIF	391 067 653,63	403 965 852,16

COMPTES DE RÉSULTAT – 2024

CHARGES	Valeurs nettes 31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2024
60. Consommation de marchandises, mat. premières et consommables	2 867 733,14	3 340 226,07
602. Matières consommables	263 409,85	271 983,26
603. Fournitures consommables	654 761,66	790 031,15
6081. Achats non stockés de matières et fournitures	1 949 561,63	2 278 211,66
6082. Achats incorporés aux ouvrages et produits	0,00	0,00
61. Autres charges externes	2 955 248,76	3 359 302,25
611. Loyers et charges locatives	45 784,64	133 893,72
612. Sous-traitances, entretiens/réparations	2 423 924,33	2 633 490,69
613. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	113 744,74	35 665,16
614. Primes d'assurance	105 652,80	110 705,59
615. Frais de marketing et de communication	176 360,83	276 650,59
618. Charges externes diverses	89 781,42	168 896,50
62. Frais de personnel	9 040 410,69	9 858 805,82
621. Rémunération	7 622 309,54	8 145 100,38
622. Autre personnel	9 616,59	11 232,89
623. Charges sociales	1 408 484,56	1 702 472,55
624. Pensions complémentaires	0,00	0,00
628. Autres charges sociales	0,00	0,00
63. Dotations aux corrections de valeur des éléments d'actif	6 666 634,92	8 462 317,99
632. Dotations sur immobilisations incorporelles	1 395 677,06	1 671 325,64
633. Dotations sur immobilisations corporelles	5 270 957,86	6 790 992,35
64. Autres charges d'exploitation	748 380,54	705 167,00
641. Redevances pour concessions, brevets, licences	1 900,00	1 900,00
642. Indemnités	38 020,26	49 707,24
643. Jetons de présence	11 845,84	14 610,05
646. Impôts, taxes et versements assimilés	556 614,44	551 949,71
649. Indemnités/Dotation aux provisions d'exploitation	140 000,00	87 000,00
65. Charges financières	0,00	0,00
655. Intérêts et escomptes	0,00	0,00
66. Charges exceptionnelles	1 268 648,38	57 023,46
665. Charges exceptionnelles	1 268 648,38	57 023,46
69. Comptes de régularisations	34 470,56	242 272,40
699. Bénéfice à reporter	34 470,56	242 272,40
Total CHARGES	23 581 526,99	26 025 114,99

PRODUITS	Valeurs nettes 31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2024
70. Montant net du chiffre d'affaires	440 368,53	481 809,72
702. Ventes de produits finis	52 691,15	54 534,88
704. Ventes de produits résiduels	22 216,09	3 923,10
706. Prestations de services	555,00	830,93
708. Autres éléments du chiffre d'affaires	364 906,29	422 520,81
74. Autres produits d'exploitation	21 119 033,03	24 106 113,25
744. Participations aux frais d'exploitation	17 578 154,87	19 741 812,94
746. Indemnités d'assurances touchées	6 488,80	23 870,97
748. Autres produits d'exploitation divers	3 043 328,75	3 668 305,78
749. Reprises sur provisions d'exploitation	491 060,61	672 123,56
75. Produits financiers	791 215,35	1 241 424,33
755. Autres intérêts et escomptes	791 215,35	1 241 424,33
758. Autres produits financiers	0,00	0,00
76. Produits exceptionnels	1 230 910,08	195 767,69
763. Produits de cession d'immobilisations	0,00	1 600,00
768. Autres produits exceptionnels	1 230 910,08	194 167,69
79. Comptes de régularisations	0,00	0,00
799. Perte à reporter	0,00	0,00
Total PRODUITS	23 581 526,99	26 025 114,99

V. RAPPORT SOCIAL

L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'une panoplie de formations au niveau de la sécurité et une transformation majeure des ateliers et du magasin central.

Ont quitté le SIDERO en 2024 : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Les départs ont été compensés par des nouveaux collaborateurs, ainsi le SIDERO a reçu un nouveau chef d'atelier. Au niveau de la division administrative l'engagement d'une rédactrice pour le service des ressources humaines fait partie de la restructuration de longue haleine.

Sont entrés au service du SIDERO en 2024 :
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Un rendez-vous clé de l'année 2024 a été le 30^{ème} anniversaire du SIDERO en présence du Ministre des Affaires Intérieures et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Notons que par tradition notre syndicat s'est tenu abordable pour la mise à disposition de postes d'apprentissage à des étudiants stagiaires, de même que pour offrir des possibilités de travaux de vacances à des jeunes en scolarité.

Il nous reste à remercier l'équipe entière constituée par le personnel du SIDERO de son engagement dévoué pour la protection de nos cours d'eau dans les conditions compliquées des nombreux chantiers en cours.

Beringen/Mersch, le 13 janvier 2026

Le Bureau du SIDERO :

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MULLER, vice-président
Roger NEGRI, membre
François SAUBER, membre

GLOSSAIRE TECHNIQUE ET ABREVIATIONS

- [1] DBO₅ Demande biochimique en oxygène (exprimée en mg/l)
C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité pendant un temps donné pour assurer par voie biologique l'oxydation des matières organiques présentes dans l'eau usée. On utilise conventionnellement la DBO₅, c'est-à-dire la quantité consommée après 5 jours d'incubation. La DBO₅ n'est représentative normalement que de la pollution organique carbonée biodégradable.
- [2] DCO Demande chimique en oxygène (exprimée en mg/l).
La DCO correspond à la consommation globale à chaud de l'oxygène de dichromate de potassium et est représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables contenus dans l'eau usée.
- [3] EH Equivalent-habitant.
C'est l'eau usée journalière d'un habitant, exprimée quantitativement ou suivant le degré de pollution, qui serait à assimiler à l'eau usée en provenance d'un établissement artisanal, commercial ou industriel. La notion EH est utilisée notamment pour évaluer la capacité des stations d'épuration.
Elle peut se rapporter à différentes valeurs de mesure, par exemple :
EH hydraulique : 180 l/habitant/jour.
EH-DBO₅ : (charge polluante organique)
60 g O₂/habitant/jour
EH-DCO : (charge polluante organique des composés organiques et des sels minéraux)
120 g O₂/habitant/jour
- [4] MES Matières en suspension (exprimées en mg/l)
Ce paramètre englobe tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.
- [5] MS Matières sèches (exprimées en g/l)
C'est la masse de résidu sec obtenue à la suite de la filtration d'une quantité donnée de boues d'épuration liquides, déterminée après séchage du filtre à l'étuve.
- [6] Matières décantables Matières décantables (exprimées en ml/l)
Ce paramètre englobe toutes les matières contenues dans l'eau qui sont décantées au bout de deux heures.
- [7] Indice volumique des boues Indice volumique des boues (exprimées en ml/g)
Ce paramètre représente le rapport entre matières décantables et matières sèches des boues activées. Il indique la taille des floccs de boues et leur masse.
- [8] NH₄ Azote ammoniacal. Ce paramètre est exprimé en mg/l N.
- [9] RÜB Bassin déversoir « Regenüberlaufbecken »
- [10] RRB Bassin d'orage « Regenrückhaltebecken »
- [10] STEP Station d'épuration